



Suppression de l'exercice parents ou garde 1 week-end sur 2

Par **Mimiaou35**, le **06/09/2019** à **12:17**

Bonjour, je dispose actuellement de la garde de ma fille et son papa voit son enfant tous les dimanches un père selon le jugement de 2014 . Entre-temps le père n'a pas respecté plusieurs accord à l'amiable que l'on avait pour créer du lien avec son enfant et passer plus de temps avec. Il a abandonné son enfant sur un parking au lieu de s'en occuper. Je lui ai proposé un accord à l'amiable pour qu'il prenne son enfant un weekend sur deux et qu'il signe le protocole de soins pour notre enfant qui est malade et qu'ils subviennent financièrement au facture cantine garderie et centre de loisirs en compensation de ce que je vie au quotidien avec notre enfant. Celui-ci refuse notre accord à l'amiable et préfère aller au tribunal car il veut une garde classique en sachant qu' il est incapable de vivre avec notre enfant qui est malade. Clairement je ne sais pas quoi faire aujourd'hui si je dois demander la suppression de l'exercice à l'autorité parentale et la garde exclusive ou maintenir un weekend sur deux durant toute l'année?